

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS CONVICTIONS (FR0012088870)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

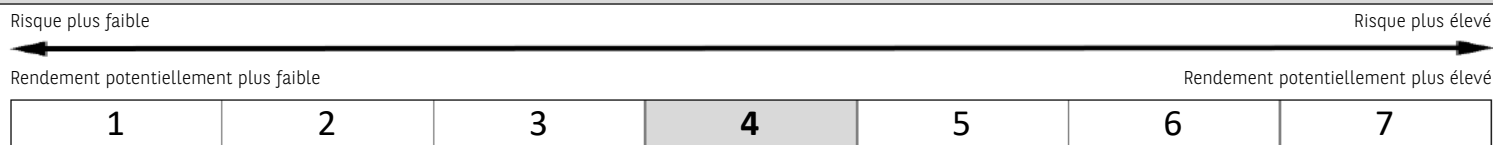
Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif, d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en appliquant une stratégie d'allocation dynamique et flexible sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité annuelle est fixé à 9%. Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP est géré à partir d'une sélection d'OPC (notamment l'immobilier, les matières premières et les actifs de performance absolue), de produits dérivés et/ou de titres en direct. Ces OPC sont majoritairement gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ou des sociétés qui lui sont liées. Il met en oeuvre discrétionnairement une stratégie d'allocation flexible sur différentes thématiques (le choix de thématiques est décidé par un comité d'investissement, par exemple, investir dans les grandes capitalisations de la zone Amérique du Nord, contribuer au développement des PME de la zone Euro par des investissements dans des instruments représentant des petites ou moyennes capitalisations, épargner responsable en investissant dans le secteur de l'eau, et/ou en soutenant le développement humain, etc.), évoluant au cours du temps et reposant sur tous types de classes d'actifs : actions, taux, immobilier, matières premières, performance absolue. Les thématiques sont sélectionnées à partir de l'analyse stratégique à moyen/long terme du comité d'investissement et de leur cohérence avec l'objectif de gestion, en tenant compte de la catégorie de souscripteurs auquel est ouvert le FCP. Le calibrage des investissements sur les différentes thématiques s'effectue en tenant compte des anticipations de volatilité réalisée pour les thématiques dans lesquelles le FCP est investi (I) et du rendement ajusté du risque attendu pour chacune des classes d'actifs (II). Le FCP pourra notamment investir dans des actions cotées de sociétés de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation jusqu'à 100% de son actif net (non cotés jusqu'à 5% de son actif net). Il peut investir dans des titres de créances cotés (jusqu'à 100% de l'actif net) et non cotés (jusqu'à 5% maximum de l'actif net), et instruments du marché monétaire. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -10 à +10. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La part des titres considérés comme «High yield» (à caractère spéculatif) représente 20% maximum de l'actif net. Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en organismes de placement collectif en valeurs mobilières français ou européens de toutes classifications, et 30% en FIA de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou fonds d'investissements étrangers répondant aux 4 critères fixés à l'article R214-13 du code monétaire et financier. Le FCP peut aussi, dans la limite de 100% de son actif net, investir en instruments financiers intégrant des dérivés (en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux, change ou actions), effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit (dans un maximum de 20% de son actif net par établissement) et recourir aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. L'exposition globale du FCP à l'ensemble des classes d'actifs est limitée à 400% de l'actif net. Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du surlendemain réglées ou livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations: Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
 - La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
 - La gestion diversifiée et l'objectif de volatilité justifient la catégorie de risque.
- Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
 - **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
 - **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	De 0 à 74.999 EUR : 2.00% A partir de 75.000 EUR : 1.00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,76% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

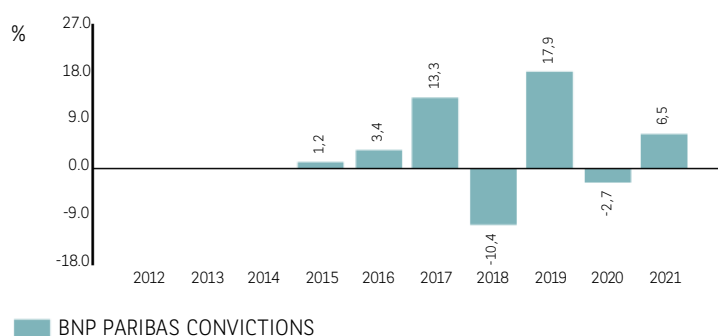
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 15 décembre 2014;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE depuis le 16 janvier 2018.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change